



## Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0  
Tél. : (819) 848-2321 Fax : (819) 848-2202  
Site Internet : [www.saintfelixdekingsey.ca](http://www.saintfelixdekingsey.ca)  
Courriel : [direction.generale@saintfelixdekingsey.ca](mailto:direction.generale@saintfelixdekingsey.ca)

MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY  
MRC DRUMMOND  
PROVINCE DE QUÉBEC

### AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

#### CONSULTATION SUR DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

##### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT N° 547-15

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 05 FÉVRIER 2024, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

##### **PROJET DE RÈGLEMENT No 547-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 547**

1 - la municipalité souhaite assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond, qui a été modifié dans les dernières années par les amendements MRC-826, MRC-883, MRC-888 et plus spécifiquement pour la municipalité par l'amendement MRC-923 qui a modifié la limite du périmètre d'urbanisation de la municipalité.

2- la municipalité souhaite modifier également en parallèle son plan d'urbanisme afin de tenir compte de la modification de la limite du périmètre d'urbanisation (MRC-923) et qu'il y a également lieu d'assurer la concordance à cette modification du plan d'urbanisme;

Une assemblée publique de consultation aura lieu aux date, heure et lieu suivants :

Date : vendredi le 01 mars 2024

Heure : 9 h

Lieu : Salle du conseil  
hôtel de ville

6115-A principale

Saint-Félix-de-Kingsey

Au cours de cette assemblée, le membre du conseil municipal, désigné par celui-ci, expliquera ces projets de règlements et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlements numéros 547-15 n'est pas soumis aux dispositions référendaires.

Le projet peut être consulté au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de travail, à compter de ce jour.

En foi de quoi, je donne ce certificat de publication ce 06<sup>ème</sup> jour du mois de février 2024.

Alexandre Côté

Directeur général / greffier-trésorier